

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 15/11/2023

Reçu en préfecture le 15/11/2023

Publié le

ID : 005-250500600-20231114-2023_62-DE

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Bureau du 14 novembre 2023
Délibération n° : 2023_62
Date de convocation : 31 octobre 2023

Objet : **Remboursement des frais de prise en charge de création de carte grise par un agent du Parc**

Par la suite d'une convocation en date du 31 octobre 2023, les membres composant le Bureau du Parc naturel du Queyras se sont assemblés à la maison du Parc, à Arvieux, le 14 novembre à 15 heures en lieu et place du 7 novembre 2023 à 16h30 initialement prévu, sous la présidence de Christian BLANC, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28), aux statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Queyras et au règlement intérieur des élus du Parc.

Président : Christian BLANC

Vice-Présidents : Chantal EYMÉOUD, Valérie GARCIN-EYMÉOUD, Nicolas CRUNCHANT, Sylvain DAO-LENA

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- Les statuts du Parc naturel régional du Queyras en vigueur ;

Considérant :

- L'absence de compte ANTS pour le Parc naturel régional du Queyras ;
- La perte de la carte grise du véhicule Peugeot Bipper immatriculé AJ 015 LW ;
- La nécessité de refaire rapidement cette carte grise pour que le véhicule passe au contrôle technique ;
- La prise en charge financière des frais liés aux démarches pour l'obtention des cartes grises des véhicules par Anne-Laure Plisson pour le Peugeot Bipper.

Le Bureau, réuni le 14 novembre 2023, après en avoir délibéré et voté par,

Nombre de membres en exercice :	6	Nombre de suffrages exprimés :	5
Nombre de suffrages :	6	Votes Contre :	0
Nombre de membres présents :	5	Abstentions :	0
Nombre de membres représentés :	0		

décide :

- De rembourser la somme de 13,76 euros à Anne-Laure PLISSON dans les plus brefs délais ;
- D'autoriser le Président et la direction à signer tout document et à prendre toutes les dispositions nécessaires pour mettre en œuvre cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme

Le Président,
Christian BLANC



The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'SYNDICAT MIXTE' at the top, 'PARC NATUREL REGIONAL DU QUEYRAS' around the bottom edge, and a central emblem featuring a stylized flower or star shape.